

**PAPETERIES PALM** assure la fabrication de Papier pour Ondulé à partir de papiers recyclés. Elle dispose de deux machines à papiers qui fonctionnent 358 jours par an en moyenne pour une production annuelle de 220kt.

Dans le cadre de son activité de fabrication, **PAPETERIES PALM** est autorisée à exploiter trois générateurs de vapeur : une chaudière mixte de 4.6 MW pour valoriser le biogaz produit par le traitement anaérobie des effluents aqueux et une chaufferie fonctionnant au gaz naturel comportant deux chaudières de 23.2 et 19.7 MW. Ces deux chaudières répondent à la définition des chaudières dites en « fin de vie ». Ainsi, elles devront être mises à l'arrêt après une durée effective de fonctionnement de 17500 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et en tout état de cause au plus tard le 31 décembre 2023.

Le projet **DBI** a pour objet de répondre à l'enjeu énergétique qui est stratégique pour la pérennité de l'entreprise. La centrale **DBI** est une installation de cogénération avec turbine à gaz et chaudière de récupération équipée d'un bruleur de postcombustion, chaudière de récupération équipée pour fonctionner en mode air frais pendant les périodes d'arrêt de la turbine. La chaudière est dimensionnée pour une production de 70 t/h de vapeur à 16 bars, en hiver comme en été. La centrale **DBI** va fournir l'intégralité de la chaleur nécessaire au fonctionnement de la papeterie.

Ainsi, la chaufferie de 42.9 MW de **PAPETERIES PALM** n'aura pas besoin de fonctionner en même temps que la centrale **DBI**, hormis pour des périodes transitoires (moins de 24h/an), notamment lors des essais initiaux ou lors du basculement d'une installation vers l'autre, périodes pendant lesquelles le fonctionnement simultané se fera à charge partielle, les besoins totaux restant inférieures à 70 t/h. En effet, la chaufferie **PAPETERIES PALM**, tant que sa dérogation de « fin de vie » est valide, serait éventuellement utilisée en secours en cas d'arrêt de la centrale **DBI**.

Par ce document, la société **PAPETERIES PALM** s'engage à ne pas exploiter la chaufferie existante de 42.9 MW en même temps que la centrale **DBI**.

Fait à **Descartes** le **22 juin 2016** pour valoir ce que de droit.

Christophe Le Biavant  
Directeur Général Papeteries Palm

